

Lecture de l'article de l'ordre du jour appelant la formation de la chambre en comité des subsides.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Ceci est repréhensible. Nous n'avons pas en le temps d'étudier ces estimations et un grand nombre d'entre elles ont besoin d'être étudiées en détail. Je ne veux pas faire d'obstruction, mais il n'est pas raisonnable de soumettre à six heures ces estimations, au nombre de près d'une centaine et impliquant une dépense totale d'un million et demi de piastres, et de demander à la chambre de les discuter à onze heures, à la suite d'un débat prolongé.

M. FOSTER : Comme la chambre est impatiente d'en finir avec le travail de la session, nous pourrions adopter, ce soir, celles des estimations auxquelles on ne fait pas d'objections, et réserver celles que l'honorable député désire discuter à part.

M. LAURIER : Il n'y a pas de raison au monde pour que ces estimations n'aient pas été produites avant aujourd'hui. L'honorable ministre ne traite pas la chambre équitablement en soumettant ces estimations à la onzième heure et en nous demandant de les discuter une heure après.

M. FOSTER : Je suis prêt à admettre que les estimations eussent dû être déposées plus tôt.

M. MULOCK : Je crois qu'il n'est pas raisonnable qu'on demande à la chambre de discuter ces estimations ce soir. Elles impliquent une dépense publique d'un million et demi de piastres, et elles n'ont été communiquées à la chambre qu'à six heures, ce soir. Or, je crois qu'on épargnera beaucoup de temps en donnant aux députés la chance de les étudier. Si vous obligez la chambre à siéger en comité pour les étudier, ce soir, je doute que vous fassiez autant de progrès que vous en feriez si vous donniez à la chambre la chance de les étudier. Si on veut la prompte expédition de la besogne, je crois que la proposition de l'honorable député d'Oxford-sud atteindra ce but. Pour ma part, je m'oppose énergiquement à cette manière de procéder. Je crois que c'est une mauvaise manière. C'est un mauvais précédent, c'est encourager le cabinet à commettre de nouveau la négligence dont le ministre des finances s'avoue coupable dans ce cas-ci.

Sir JOHN A. MACDONALD : Comme les honorables députés de la gauche ont beaucoup aidé le gouvernement à expédier la besogne aujourd'hui, et comme nous voyons poindre la prorogation, peut-être que si nous permettons aux honorables députés d'aller se coucher tout de suite, ils reviendront demain avec un redoublement de vigueur et prêt à adopter les estimations. Je propose donc que la séance soit maintenant levée et nous allons dormir et rêver du lard mess.

La proposition est adoptée et la séance est levée à 11 p. m.

CHAMBRE DES COMMUNES.

MERCREDI, 7 mai, 1890.

L'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

PRIÈRE.

LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE HEREFORD.

Sir HECTOR LANGEVIN : Je propose—

Que le bill (n° 147) concernant la compagnie du chemin de fer de Hereford et la compagnie du chemin de fer Maine

Central, soit placé sur les Ordres du Jour d'aujourd'hui, pour être pris en considération en comité général immédiatement après les affaires de routine, conformément à la recommandation contenue dans le dix-septième rapport du comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes.

La proposition est adoptée.

P. R. A. BÉLANGER.

M. TURCOT : Quel est le montant, par jour, du salaire de P. R. A. Bélanger, arpenteur, de l'Islet ? Combien de jours a-t-il travaillé en 1889 ? Quel montant lui reste dû ?

M. DEWDNEY : M. Bélanger n'est pas actuellement à l'emploi du ministère. Il a été employé pendant 232 jours. Les comptes de M. Bélanger avec ce ministère ne sont pas encore réglés et il est conséquemment impossible de dire présentement quelle somme lui reste due.

L'EMPLOYÉ DES DOUANES McLAGAN.

M. PATTERSON (Essex) : Les accusations de mauvaise conduite portées contre l'employé des douanes McLagan, de Sarnia, ont-elles été portées à la connaissance du ministre des douanes ? Si oui, quelle décision a été prise ?

M. FOSTER : En l'absence du ministre des douanes, je dois dire que des accusations ont été portées contre ce monsieur et qu'elles font en ce moment l'objet d'une enquête.

LE NEW YORK MERCURY.

M. SCRIVER : L'attention du ministre des postes a-t-elle été attirée sur le fait qu'un journal appelé le *New York Mercury*, contenant des articles contraires à la morale, est mis en circulation au Canada ? Si oui, est-ce l'intention du ministre d'empêcher l'importation et la circulation de ce journal à l'avenir ?

M. HAGGART : Mon attention a été attirée sur le fait qu'un journal appelé le *New York Mercury*, contenant des articles contraires à la morale, est mis en circulation au Canada. Le gouvernement est à étudier ce qu'il y a à faire à cet égard.

AMÉLIORATIONS DU HAVRE DE QUÉBEC.

M. TROW (pour M. BARRON) : L'attention du gouvernement ou de quelqu'un de ses membres a-t-elle été attirée sur l'article suivant paru dans le journal *Le Canadien* publié à Québec, et portant la date du 30 avril 1890, savoir :

DÉCLARATION DE M. O. E. MURPHY.

J'ai été membre de la société Larkin, Connolly et Cie depuis... notre premier ouvrage étant le bassin de radoub, à Saint-Joseph de Lévis, un contrat fait avec les commissaires du havre de Québec.

En 1882, notre société fit un autre contrat avec les commissaires du havre pour creusage en rapport avec les améliorations du havre.

C'est à l'occasion de ce contrat, que je fis la connaissance de Robert H. McGreevy (frère de l'honorable Thomas McGreevy, membre de la commission du havre et membre de la Chambre des Communes du Canada), qui entra en société avec nous (Larkin, Connolly et Cie), pour le contrat de creusage, son intérêt étant de 30 pour cent. L'honorable Thomas McGreevy connaissait l'intérêt de son frère dans cette entreprise ; une convention par écrit fut faite par Larkin, Connolly et Cie établissant son intérêt.

I. Au printemps de 1883, nous (Larkin, Connolly et Cie) fîmes une soumission pour la construction du mur de travers en rapport avec les améliorations du havre. M. Robert McGreevy devenant intéressé au montant de 30 pour cent, par une convention écrite et signée par nous tous. L'honorable Thomas McGreevy savait cela avant